



DÉLIBÉRATION N° 1

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 3 FEVRIER 2025**

OBJET : Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice-président (Art. r123-21 et r123-22 du code de l'action sociale et des familles)

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 27 Janvier 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 3 Février 2025, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Madame Marie COMBELLE, Adjointe au maire, Administratrice élue, par Madame Valérie FOURNIER
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé, par Madame Monique FOLLIAU

Administrateur absent: /

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Administrateur excusé: /

Acte publié électroniquement
le 05 FEV. 2025

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET
EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT**

(ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-21 et R123-22,

VU la délibération n° 24 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant élection du Vice-président,

VU la délibération n° 25 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement, au Vice-président,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le Conseil d'Administration du CCAS des décisions prises dans le cadre de cette délégation et notamment des attributions des prestations d'aides facultatives dont les situations le nécessitent et suivant rapports circonstanciés,

Les explications de Madame la Vice-Présidente entendues et sur sa proposition,

PREND ACTE

ARTICLE Des décisions municipales, du 1^{er} au 31 décembre 2024, suivantes,
UNIQUE :

1. Aides nominatives :

Nature des aides	Nombre de familles	Montant total en euros
Aides alimentaires	5	810
Aides financières	9	3 466.35

Fait et délibère, les jours mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.

M/ Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON

Vice-présidente du CCAS
Accusé de réception électronique
le 05 FEV. 2025

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20250203-20250201-DE
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025